

Course effrénée à la performance énergétique

L'évolution des exigences PEB s'accélérera ces prochaines années avec en ligne de mire le bâtiment quasi zéro énergie pour 2020. Ces nouvelles exigences entraîneront immanquablement des modifications dans la conception même des futures constructions.

L'évolution de la législation en matière de performance énergétique des bâtiments s'est accélérée ces dernières années. Entre 1985 et 1997, soit en l'espace de douze ans, on est passé en Région wallonne d'un K70 à un K55, un niveau maximal qui est encore resté d'application jusqu'en... 2006. Depuis lors, la conscientisation du grand public aidant, les objectifs environnementaux sont devenus beaucoup plus ambitieux. Les échéances énergétiques se suivent désormais à un rythme effréné. Ainsi, la Région wallonne souhaite imposer la norme « très basse énergie » à partir de 2014. Dès 2017, les nouvelles habitations devront respecter la norme « passive » ou équivalente. Pour Bruxelles, cet objectif est déjà fixé pour 2015 ! Et selon la Déclaration de politique régionale wallonne, toutes les nouvelles constructions, en plus de la norme passive, devront respecter dès 2019 au minimum la norme « zéro-net » et tendre vers des bâtiments à énergie positive (production d'énergies renouvelables supérieure ou égale à la consommation d'énergie primaire non-renouvelable, sur base annuelle).

OBJECTIFS EUROPÉENS

Cette accélération est induite par les objectifs énergétiques européens pour 2020, imposant la construction d'habitations quasi zéro énergie. Ces impositions auraient-elles également un impact sur la conception même des habitations ? Ne serait-on pas tenter de standardiser quelque peu les nouvelles constructions résidentielles afin d'atteindre plus aisément les exigences ? Assisterons-nous alors à la fin de la traditionnelle maison quatre façades ? La réponse des architectes est nuancée comme en atteste le témoignage de Madeleine Demoustier, du bureau

FHW actif en Wallonie et à Bruxelles. Cette architecte était en charge du projet Globe, un immeuble d'appartements qui avait pour ambition d'être le premier bâtiment à zéro énergie primaire de la capitale. C'était sans compter sur les approximations du logiciel PEB souvent pointé du doigt par les professionnels.

LOGICIEL PEB PERFECTIBLE

Madeline Demoustier: « Les architectes et les entrepreneurs maîtrisent désormais les techniques liées à l'enveloppe thermique du bâtiment. Elles ont été suffisamment éprouvées ces dernières années. Par contre, pour la détermination de la consommation des énergies primaires, on est encore au stade de l'expérimentation. En effet, les logiciels PEB actuels, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, sont largement perfectibles. Ils ne sont efficaces que pour des projets à l'architecture standardisée. Dès que l'on sort des sentiers battus, lorsque l'on opte par exemple pour de la biomasse, le logiciel montre très vite ses limites. Cela nous décrédibilise aux yeux du maître d'ouvrage à qui on annonce que finalement son immeuble n'est pas zéro énergie et encore moins passif ! »

Les architectes ont néanmoins rencontré les autorités bruxelloises afin qu'ils ajustent leur logiciel. Après vérification, le projet avait bel et bien atteint ses objectifs environnementaux. Ce cas illustre les difficultés auxquelles les professionnels du secteur sont confrontés. En outre, comme il s'agit d'une matière régionale, la Belgique a la mauvaise habitude d'appliquer des réglementations différentes selon les régions... ■

Densification de l'habitat

Les écoquartiers montrent la voie

Le Pic au Vent, l'Île-aux-oiseaux, le Domaine des Pléiades, sont autant de projets de lotissements verts qui préfigurent le résidentiel de demain. Point commun entre ces projets: ils misent tous sur la densification de l'habitat tout veillant à une mixité des fonctions.

Mutualisation des besoins, proximité des centres urbains, le développement durable est désormais au cœur de la stratégie des promoteurs. « L'habitat groupé est une condition indispensable pour maximiser l'isolation et réaliser des économies d'échelle sur la construction », telle était la devise du bureau 36°8, l'initiateur du projet « Pic au Vent », à Tournai. Les concepteurs de ce

lotissement ont ainsi délaissé les quatre façades au profit de la mitoyenneté pour réduire les coûts et les besoins.

MIXITÉ DES POPULATIONS ET DES FONCTIONS

Le développement futur des lotissements s'orientera également vers une plus grande mixité des fonctions et des populations. La